

Règlement 2021-2022

Un travail sérieux et régulier est d'évidence la première exigence demandée à un élève. Nous voulons également promouvoir, au lycée Jean-Marie de La Mennais de Retiers, un art de vivre ensemble. Un art difficile puisqu'il vise à ce que tous aient un vrai souci du bien commun et du respect d'autrui mais inappréciable, puisque chacun peut espérer le bien vivre auquel il aspire. C'est dans cet esprit qu'il convient de recevoir ces règles.

Assiduité et Ponctualité

Absences prévues

Dès connaissance d'une absence, un responsable légal doit prévenir le lycée par mail (mail des parents et non de l'élève) à :

viescoretiers@assomption.bzh

Remarque: Les élèves prendront soin de prévenir les professeurs de leurs absences prévues.

Absences imprévues

Un responsable légal doit prévenir le lycée, avant 9h00 ou avant 14h00 s'il s'agit d'une absence l'après-midi :

soit par mail à

viescoretiers@assomption.bzh

soit par téléphone au

02.99.43.64.67

Dès son retour au lycée, l'élève doit se signaler obligatoirement à une personne de la vie scolaire.

Retards

L'élève arrivant en retard ne peut entrer en cours sans un billet signé de la Vie Scolaire (la Vie Scolaire se réservant le droit d'envoyer un élève en permanence si le retard est trop important). Le billet de retard doit être rapporté dès le lendemain à la vie scolaire. Suite au troisième retard non justifié, un appel au responsable légal sera fait.

Présence dans l'établissement

Externes : la présence est obligatoire du début de la première heure de cours à la fin de la dernière heure de cours de la demi-journée.

Demi-pensionnaires : la présence est obligatoire du début de la première heure de cours à la fin de la dernière heure de cours de la journée.

Une autorisation parentale doit être complétée dans le carnet de correspondance en début d'année pour les entrées et sorties de l'établissement.

Vie scolaire

Restauration

En début d'année, les familles choisissent les jours de restauration pour les élèves.

En cours d'année :

- **Aucun changement n'est autorisé sauf pour raison médicale.**
- Les repas sont pris obligatoirement au lycée les jours où les élèves sont inscrits. Toute demande d'absence à un repas doit rester exceptionnelle et être adressée à la vie scolaire.
- Chaque élève est tenu de présenter son badge pour passer au self selon le protocole (p.11)

Circulation dans les couloirs et les escaliers

Cette circulation doit se faire calmement et silencieusement (en particulier quand certains cours se poursuivent).

Pendant les heures de récréation, les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les classes. L'arrivée en cours doit se faire rapidement avec le souci de la ponctualité

Foyer

Le règlement régissant le fonctionnement du foyer y est affiché.

En cas de permanence, en 1ère heure et/ou en dernière heure de la journée, l'élève peut se rendre au foyer.

Divers

- Chacun aura soin de respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition.
- Les chewing-gums, boissons et friandises sont interdits dans tous les locaux de l'établissement (classes, couloirs, permanence, ...).
- Afin de vous conformer aux règles élémentaires de politesse, vous êtes priés de retirer tout couvre-chef (casquette, bonnet, ...) en pénétrant dans les locaux.
- Une tenue vestimentaire jugée correcte et décente par les membres de l'équipe éducative est exigée.
- La vie en groupe dans l'enceinte de l'établissement implique une retenue et une décence dans le comportement.
- Pour favoriser un climat serein dans l'établissement, chacun prendra soin de respecter les personnes qu'il côtoie (camarades, professeurs, personnel, ...).
- **L'usage des appareils nomades est interdit** dans les bâtiments sauf au foyer.
- Chaque élève doit être en possession de son carnet de correspondance qu'il doit pouvoir présenter à tout moment et de son badge.

Stationnement

Pour le respect du voisinage et par manque de places de stationnement, les véhicules des élèves devront **OBLIGATOIREMENT** être garés au fond de l'impasse du square Charles de Gaulle ou possibilité rue Georges Guynemer, place Herdorf.

Sécurité physique

La détention d'objets dangereux (couteaux, pistolets à bille,...) est interdite.

Affaires personnelles

Les affaires personnelles restent sous la responsabilité de l'élève. Il est demandé de n'apporter ni somme d'argent importante, ni objet de valeur.

Manifestations lycéennes

L'établissement ne change ni son règlement, ni son fonctionnement (en particulier pour les cours, les devoirs, les entrées et sorties ...)

En cas de dégradation, l'établissement portera plainte immédiatement.

Sanctions

Tout manquement au règlement entraîne :

- Remarque
- Retenue
- Avertissement
- Conseil de Discipline

Dans le cas d'une faute grave, l'établissement peut prendre une mesure disciplinaire à titre conservatoire en attendant la réunion du Conseil de Discipline.

Chaque membre de l'équipe éducative est chargé de faire respecter le présent règlement.

Le rappel de ces quelques règles de vie collective n'est pas exhaustif.

« La Convention de coopération entre les services de l'État pour la prévention de la violence en milieu scolaire nous oblige à faire un signalement aux autorités judiciaires et académiques pour les actes qui relèvent d'une procédure pénale : violences, vols, usage et trafic de stupéfiants, dégradations, racket, absentéisme grave »

Ce règlement général sera signé par l'élève ainsi que ses représentants légaux

Charte des Devoirs Surveillés

En salle de devoir surveillé (DS) ou en classe.

Déroulement

- Les sacs sont déposés au fond de la salle.
- Les portables éteints, les montres connectées et les trousses sont laissés dans les sacs.
- Venir avec son matériel (feuilles vierges - brouillons - règle - souris)
- Possibilité d'avoir 1 bouteille d'eau + 1 petit goûter (fruit ou biscuit) et prévoir 1 paquet de mouchoirs.
- La distribution commence quand chacun est installé et en silence.
- Tout élève arrivant après le début de la distribution des sujets sera envoyé à la vie scolaire pour prendre un billet de retard.
- Une sortie durant l'épreuve doit rester exceptionnelle et soumise à l'accord du surveillant. Pour les épreuves longues, plus de 2 heures, une sortie toilettes est accordée et l'élève est accompagné par un surveillant.
- **Pose obligatoire du crayon à la sonnerie.**
- Si sortie anticipée autorisée avant la fin de l'épreuve, elle se fera dans le silence.